

de l'accord du 25 mars 1979, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse avec effet rétroactif au 20 septembre 1976.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général adjoint, les assurances de ma très haute considération.

*L'Ambassadeur,*  
*Représentant permanent,*  
**W. H. BARTON**

Monsieur Erik Suy  
Secrétaire général adjoint  
Conseiller juridique  
Bureau 3427C  
Organisation des Nations Unies  
NEW YORK